

Province de

Arrondissement de

Commune de

Nomination des Echevins

Acte de prestation de serment

L'an deux deux mille vingt-quatre, le

devant Nous Bourgmestre,
comparu, en séance publique du Conseil communal,

M

nommé(e) ce jour en qualité d'échevin,
lequel (laquelle), en application de l'article 1126-1 du Code de la démocratie locale, a prêté entre
nos mains le serment suivant :

«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.»

De quoi, Nous avons dressé acte que l'intéressé(e) a signé avec Nous et dont Nous lui avons
remis un exemplaire original pour lui servir de titre dans l'exercice du mandat qui lui est confié.

Fait en deux exemplaires originaux en séance, les jour, mois et an que dessus.

L'Echevin,

Le Bourgmestre,